



Secrétariat francophone
de l'Association internationale
pour l'évaluation d'impacts (IAIA-AIÉI)

État des ressources locales existantes et identification des besoins dans le domaine de l'évaluation environnementale

au Togo

Rapport final

**Préparé par
Koassi d'ALMEIDA**

Octobre 1999

Édition et diffusion :

Secrétariat francophone de l'Association internationale pour
l'évaluation d'impacts (AIÉI / IAIA)
380, Saint-Antoine Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec) H2Y 3X7 Canada
Téléphone : +1 (514) 288-2663 ; télécopieur : +1 (514) 987-1567
iaia@secretariatfranco.org

Étude réalisée grâce aux partenaires suivants :

Secrétariat francophone

De l'Association internationale
Pour l'évaluation d'impacts (IAIA-AIÉI)

Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie IEPPF

Coopération française

Montreal International

Dépôt légal 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-922600-07-6

AVANT-PROPOS

Le Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIÉI), et l'International Association for Impact Assessment (IAIA) auquel nous sommes liés, partageons le même objectif de promotion et de développement de la pratique des évaluations d'impacts environnementaux (ÉIE) comme instrument de développement durable. Comme une grande partie des professionnels et des décideurs francophones que nous cherchons à rejoindre se trouve en Afrique, nous nous sommes rapidement interrogés sur le type d'aide et de services qui pourraient le mieux répondre à leurs besoins. Nous avons même été associés, dans un premier temps, au recrutement de formateurs en vue d'une session de perfectionnement qui a été organisée dans un pays africain.

Cette expérience nous a amené à réfléchir sur l'efficacité de telles activités de formation et sur l'adéquation de ces initiatives avec les besoins spécifiques des différentes régions de l'Afrique subsaharienne en particulier. Curieusement, au même moment, des organismes internationaux se réunissaient à Gland, en Suisse, à l'initiative de l'UICN et de la Banque mondiale et arrivaient aux mêmes conclusions: les ressources consacrées au développement des capacités en ÉIE en Afrique subsaharienne ne semblent pas donner les résultats escomptés. Une seconde rencontre a été convoquée à Nairobi en juillet 1998 à laquelle le Secrétariat francophone a participé en proposant une démarche originale : faire d'abord une évaluation des ressources locales puis des besoins spécifiques à chaque pays en mettant à contribution les spécialistes, décideurs et institutions de l'endroit, avant d'élaborer un programme national de développement des capacités, bâti sur mesure et dégagant les priorités et les indicateurs permettant de mesurer l'efficacité des futures interventions.

Grâce à l'appui de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), du Ministère des Affaires Étrangères de France et des autres partenaires du Secrétariat francophone, nous avons réalisé un projet-pilote visant à tester cette approche au Bénin et au Togo. Le résultat que vous avez entre les mains est concluant : la démarche est un succès. En effet vous obtenez, en suivant la procédure que nous avons élaborée tous les outils et toutes les informations requis pour planifier, participer ou soutenir une intervention de développement des capacités dans ces pays soit :

- la liste et les coordonnées de ressources locales en ÉIE
- les administrations concernées
- les institutions civiles intéressées
- les universités et autres institutions de formation existantes
- les bureaux d'étude, laboratoires et consultants disponibles
- le bilan des activités de développement des capacités déjà réalisées
- les ressources financières consacrées à l'évaluation environnementale
- l'évaluation et la priorisation des besoins institutionnels, législatifs, professionnels et matériels
- un plan d'action de renforcement des capacités
- des indicateurs de suivi

La méthodologie d'évaluation des ressources et des besoins, développée par le Secrétariat francophone a démontré son utilité par ce projet pilote au Togo et au Bénin. Elle devrait être appliquée à tous les pays d'Afrique subsaharienne et précéder toutes nouvelles interventions de renforcement des capacités.

Le directeur

Normand TREMPE

Secrétariat francophone de l'Association internationale
pour l'évaluation d'impacts (AIÉI/IAIA)

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce rapport d'étude a été rendue possible grâce à l'appui de l'Institut de l'Énergie et de l'Environnement de la Francophonie (IEPF), du Ministère des Affaires Étrangères de France (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement), de Montréal International et d'autres partenaires du Secrétariat francophone.

De nombreuses personnes ont également apporté leur appui à cette étude-pilote. J'adresse mes remerciements à MM. Hugues Ravenel, Dieudonné Bitondo, Normand Trempe et Amadou Moctar Niang, qui ont caressé l'idée de cette étude-pilote en juillet 1998 à Nairobi (Kenya) et l'ont soutenue jusqu'à sa réalisation.

Je suis particulièrement redevable à MM. Pierre Senécal, Michel Crowley et Jean-Noël Vigneault. Leurs conseils, commentaires m'ont été fort utiles lors de la réalisation de ce rapport sur le Togo.

Je tiens à remercier MM. El Habib Benessahraoui, Sibi Bonfils et Sory Ibrahim Diabaté, pour leur collaboration à la réalisation de cette étude.

Mes remerciements sincères vont également à M. Jean Lafont et Mme Monique Turlin pour leur soutien à la réalisation de ce rapport.

Je remercie les membres du comité de concertation du projet, les collègues de la Cellule de coordination du PNAE-TOGO et tout le personnel de la Direction de l'Écologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu, pour leur accueil, leur disponibilité et leur collaboration lors de ma mission de terrain au Togo.

Enfin, je dois beaucoup à Mme Dominique Gervais qui a révisé le texte et supervisé l'aspect technique de sa publication.

Koassi d'ALMEIDA¹, Ph.D.
Responsable de l'étude

¹ Koassi d'ALMEIDA est Chargé de projets au Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIÉI-IAIA)

MEMBRES DU COMITÉ DE CONCERTATION DU PROJET-PILOTE AU TOGO

NOM & PRÉNOMS	SPÉCIALITÉS	FONCTION	ADRESSE
ESSOBIYOU T. Koyoga	Technicien Supérieur Génie sanitaire	Chargé de la Direction	Direction de l'Écologie Générale Tél. +228 21 51 97
BLIVI Adoté	Géographe	Professeur d'université	BP. 1515 Lomé -Togo
ASSIONGBON Kuéssan	Hydraulicien	Directeur	Direction Hydraulique Tél. +228 21 47 49
BATAWILA Kotahè	Ingénieur Eaux et Forêts	Chef Division Faune	Direction Faune Tél. +228 21 40 28
TSAHE Valérie	Sociologue	Secrétaire Exécutive	COMET (Réseau d'ONG et Associations) Tél. +228 22 47 12
KEGUE Kodjo	Juriste	Animateur	RAPE (Réseau d'ONG) Tél. +228 22 52 80
NYASENU Koffi	Ingénieur Agronome	Chef de Division Suivi et évaluation	Ministère Agriculture, Élevage et Pêche Tél. +228 21 10 62
SESSI Koffi	Ingénieur Forestier	Coordonnateur du PAFN	Tél. +228 22 44 26
GUELLY K. Atsu	Botaniste-Écologue	Professeur d'université	Tél. +228 25 50 94
AMEGADJIN K. Atsu	Biologiste	Coordonnateur du PNAE	Tél. +228 21 86 90
AFIADEMANYO Komlan	Zoologiste	Professeur d'université	Tél. +228 25 50 94
DJERI-ALLASSANI Bougonou	Juriste, Droit de l'Environnement	Président, Association Togolaise des Professionnels en Évaluation Environnementale	Tél. +228 21 86 90
LAVON Atsu	Architecte Environnementaliste	Consultant privé	B.P. 3739 Lomé Tél. +228 21 33 21

ESSIOMLE K. Uwolowudu	Géographe	Point focal ÉIE	Direction Écologie Générale Tél. +228 21 33 21
--------------------------	-----------	-----------------	--

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

- Justification de l'étude	1
- Objectifs de l'étude	2
- Méthodologie	2
- Organisation de l'étude	3
- Contenu du rapport	3

CHAPITRE I : **APERÇU DU CONTEXTE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU TOGO**

1.1- Les problèmes environnementaux au Togo	5
1.2- Le cadre institutionnel et législatif de la gestion de l'environnement au Togo	6

CHAPITRE II : **LES CAPACITÉS LOCALES EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO**

2.1- Les capacités juridiques et institutionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo	9
2.1.1- Les capacités juridiques	9
2.1.2- Les institutions administratives d'État	10
2.1.3- Les établissements publics	13
2.1.4- Les maisons d'enseignement supérieur	13
2.1.5- Les appuis institutionnels	14
2.1.6- Les structures non gouvernementales et associations	14
2.1.7- Les bureaux d'étude et centres de recherche	19
2.1.8- Les laboratoires d'analyse	21
2.2- Les capacités humaines dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo	22

2.3-	Les capacités matérielles	25
2.4-	Les ressources financières affectées à la promotion de l'évaluation environnementale au Togo	25

CHAPITRE III : L'UTILISATION DES RESSOURCES EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

3.1-	L'utilisation des capacités institutionnelles et juridiques existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo	27
3.2-	L'utilisation des compétences locales existantes	29
3.3-	Le point sur les expériences antérieures de formation dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo	30

CHAPITRE IV : LES BESOINS PRIORITAIRES À SATISFAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

4.1-	Les besoins de ressources institutionnelles et juridiques	33
4.2-	Les besoins de capacités humaines	34
4.3-	Les besoins matériels	36

CHAPITRE V : DES RECOMMANDATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

5.1-	Pour un plan d'action dans le domaine du renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo	37
5.2-	Développement des compétences et «effet multiplicateur» ou «effet	

tache d'huile»	42
5.3- La documentation en français sur l'évaluation environnementale	43
5.4- Francophonie et parrainage dans le domaine de l'évaluation environnementale	44
5.5- Des indicateurs pour le suivi/évaluation des interventions de renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo	44
CONCLUSION	50
BIBLIOGRAPHIE	51
ANNEXE 1	
Articles n° 22 à 32 de la Loi n° 88-14 du 3 novembre 1998, Section II Études d'impact sur l'environnement, Togo	55
ANNEXE 2	
Conventions, Traités et Accords internationaux auxquels le Togo est Partie en matière d'environnement	59

RÉSUMÉ DU RAPPORT

La pratique de l'évaluation environnementale se présente de nos jours comme un outil incontournable permettant de concilier la protection de l'environnement avec le développement économique et social. L'étude sur l'état des ressources locales existantes dans ce domaine au Togo nous a permis d'entrevoir les difficultés et les possibilités relatives à la pratique effective de l'évaluation environnementale dans ce pays. Malgré l'existence d'un cadre institutionnel et législatif pour les études d'impact au Togo depuis la fin des années 80, les institutions et législations mises en place à cette fin sont encore limitées et pratiquement inopérantes. Les ressources humaines font défaut tant sur le plan de la qualité que de la quantité. Le peu de compétence que l'on trouve dans ce secteur au Togo est sous-utilisé, faute de structures adéquates pouvant les accueillir. Quant aux capacités matérielles et financières relatives à l'évaluation environnementale, elles sont inexistantes. Il y a donc une urgence à élaborer des interventions mieux ciblées afin de répondre aux besoins prioritaires exprimés par les bénéficiaires.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACCT :	Agence de Coopération Culturelle et Technique
ACDI :	Agence canadienne de développement international
ACAMÉIE :	Association Camerounaise des Études d'Impacts Environnementaux
ATPEE :	Association Togolaise des Professionnels en Évaluation Environnementale
ATE :	Agence Togolaise de l'Environnement
COMET :	Consortium des ONG en Matière d'Environnement au Togo
CIE :	Comité Interministériel sur l'Environnement
CNE :	Comité National de l'Environnement
CPGE :	Comité de Protection et de Gestion de l'Environnement
CC-PNAE :	Cellule de Coordination du Programme National d'Action Environnementale
DEGRM :	Direction de l'Écologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu
EAMAU :	École africaine et mauricienne d'architecture et d'urbanisme
EIER/	
ETSHER:	École Inter-États d'Ingénieurs de l'Équipement Rural / École Inter-État des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement rural
ÉIE :	Évaluation d'impacts environnementaux
EIA :	Environmental Impact Assessment
FONGTO :	Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Togo
GREEN :	Groupe de Recherche en Évaluation Environnementale
IAIA :	International Association for Impact Assessment
IEPF :	Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie
INADES :	Institut Africain pour le Développement Économique et Social
ISESCO :	Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture
ODEF :	Office de Développement et d'Exploitation Forestière
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONG :	Organisation non gouvernementale
OCDE/CAD :	Organisation pour la coopération et le développement économique/ Comité d'aide au développement
PACIPE	Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la protection de l'Environnement
PAFN :	Plan d'Action Forestier National
PNAE	Plan National d'Action Environnementale

PNUE :	Programme des Nations unies pour l'environnement
RAGÉE :	Revue africaine de gestion et d'évaluation environnementales
RAPE	Réseau d'Action pour la Protection de l'Environnement
REDDA :	Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique
SF/AIEI	Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts
TDR :	Terme de référence
UB :	Université du Bénin (Togo)
UICN :	Union mondiale pour la Nature
USAID :	United States Agency for International Development

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Cours en environnement offerts dans les maisons d'enseignement supérieur au Togo	15
Tableau n° 2: Ateliers de formation et de perfectionnement en évaluation environnementale ayant lieu au Togo au cours des deux dernières années	17
Tableau n° 3 : Ateliers de formation et de perfectionnement, colloques et conférences sur l'évaluation environnementale, auxquels le Togo a participé à l'étranger au cours des deux dernières années	17
Tableau n° 4 : Ateliers de formation et de perfectionnement, colloques et conférences sur l'évaluation environnementale, prévus au Togo au cours des deux prochaines années (liste non limitative)	18
Tableau n° 5: Les bureaux d'étude et centres de recherche au Togo ayant un intérêt pour les évaluations d'impacts sur l'environnement	20
Tableau n° 6: Les laboratoires d'analyse existants et leur domaine d'expertise	22
Tableau n° 7: Répartition des répondants par secteur d'activité	23
Tableau n° 8: Répartition des répondants selon leur expérience (en année)	24
Tableau n° 9: Répartition des répondants en fonction des disciplines scientifiques et techniques représentées dans l'enquête	24
Tableau n° 10: Répartition des répondants selon le type de projets étudiés	29

Tableau n° 11:Les besoins prioritaires dans les domaines institutionnel et Législatif	34
Tableau n° 12:Les besoins prioritaires dans le domaine du développement des compétences	35
Tableau n° 13:Les besoins matériels prioritaires	36
Tableau n° 14:Des actions pour les interventions futures de renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo	38
Tableau n° 15:Des indicateurs de suivi / évaluation pour les programmes de développement des capacités en évaluation environnementale au Togo	45

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré n° 1 : Autres législations existantes ou en cours d'élaboration au Togo, En plus du Code de l'environnement	7
Encadré n° 2 : Autres ministères impliqués dans la gestion de l'environnement au Togo	8
Encadré n° 3 : Sommaire des recommandations pour le renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo	49

LISTE DES FIGURES

Figure n° 1 Structures impliquées dans la mise en œuvre de l'évaluation environnementale au Togo	12
---	----

INTRODUCTION

Face à la faible capacité des pays francophones d'Afrique en matière d'évaluation environnementale, le Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIÉI/IAIA) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IÉPF) ont initié conjointement un programme de renforcement des capacités pour ces pays. Les grandes lignes de cette initiative ont été présentées lors du 3^e Colloque international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts ayant eu lieu à Montréal en mai 1998, et à l'atelier des partenaires régionaux consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) en Afrique subsaharienne, organisé à Nairobi en juillet 1998.

Il est prévu dans ce programme, une étude préalable sur l'état des ressources locales existantes et l'identification des besoins prioritaires dans le domaine de l'évaluation environnementale en Afrique francophone et océan Indien. En juillet 1998, l'idée d'expérimenter l'étude sur quelques pays a été évoquée. Cette idée a pris forme en décembre 1998. Le Togo et le Bénin en sont les premiers bénéficiaires.

Le choix du Togo est dû au fait qu'on a voulu intégrer un atelier de formation en évaluation environnementale déjà prévu par l'IÉPF pour les cadres techniques du Bénin et du Togo à une étude sur l'état des ressources existantes et l'identification des besoins dans ces deux pays. C'est dans ce contexte qu'il faut saisir la présente étude sur le Togo. Il s'agit d'une expérience pilote.

Justification de l'étude

Bon nombre d'interventions de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale ont été entreprises en Afrique depuis le début des années 90. Elles ont marqué particulièrement le champ du développement des compétences et répondent de façon ad hoc à une demande pressante exprimée par les pays². Malgré ces efforts, beaucoup reste encore à faire dans le domaine du renforcement des capacités en évaluation environnementale dans les pays francophones d'Afrique. Au Togo par exemple, la pratique de l'évaluation

² On notera à titre d'exemples les sessions de formation et de perfectionnement organisées par l'IAIA (International Association for Impact Assessment), l'ACCT (Agence de Coopération Culturelle et Technique), le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, l'ACDI (Agence canadienne de développement international) et bien d'autres organismes.

environnementale reste encore un défi de taille à relever (Cook, et al., 1997; d'Almeida, 1998; IUCN, 1998; Sadler, 1996; Bitondo, 1997; Benessahraoui, 1998; OCDE, 1995; 1997; Goodland, et al. 1996).

Cependant, pour que toute action d'intervention dans ce domaine soit efficace, n'est il pas vrai qu'il faudra prendre en compte les particularités nationales? C'est de cet aspect dont il est question dans la présente étude sur le Togo.

Objectifs de l'étude

L'objectif de la présente étude est double. Il s'agit de:

- Faire le point sur la situation actuelle des ressources locales déjà sur place dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo.
- Identifier la nature précise des besoins telle qu'exprimée par les personnes (praticiens, fonctionnaires, etc.) œuvrant dans le secteur de l'évaluation environnementale au Togo.

Méthodologie

En plus de l'analyse documentaire et la technique d'entretien, une enquête a été menée auprès des professionnels, des responsables de maisons d'enseignement supérieur et des départements, institutions et associations nationales en évaluation environnementale au Togo.

Dans la catégorie (A) des institutions et associations nationales en évaluation d'impacts environnementaux, sur 22 questionnaires envoyés, 13 ont répondu, soit un taux de réponse de 59%. Dans la catégorie (B) des professionnels et experts, 84 questionnaires ont été distribués. Le taux de réponse a été de 51% soit 43 répondants. Quant à la catégorie (C) des institutions d'enseignement, 15 questionnaires ont été envoyés. Cinq institutions (Faculté, Département, Institut, Centre de formation) ont répondu, soit un taux de réponse de 33%. Signalons que 2 questionnaires de la catégorie (B) n'ont pas été pris en compte parce qu'ils nous sont parvenus tardivement.

Il convient de rappeler que les questionnaires utilisés au cours de cette enquête ont été conçus par le Secrétariat francophone de l'Association internationale pour l'évaluation d'Impacts (AIÉI/IAIA). Ils ont été testés et validés lors du 3^e Colloque

international des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, organisé par le Secrétariat francophone de l'AIÉI/IAIA en mai 1998 à Montréal.

Organisation de l'étude

L'approche qui sous-tend le programme exige la participation des bénéficiaires du projet à toutes les étapes. À ce propos, un comité de concertation du projet pilote a été mis sur pied au Togo et est constitué d'acteurs locaux. Il s'agit essentiellement d'un comité d'appui, de conseil et de suivi du projet. Le comité de concertation doit également discuter des résultats de l'enquête menée dans le cadre du projet et arrêter les actions prioritaires. Quant à la coordination des activités au Togo, elle est assurée par le point focal en évaluation d'impacts environnementaux au Togo.

Contenu du rapport

Les poutres de la charpente de ce rapport d'étude sont saisissables à travers les questions que voici:

Dans quel cadre s'organise la gestion de l'environnement au Togo? Au regard de ce cadre, quelles sont les ressources locales existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale? Quelle est l'utilisation faite de ces capacités existantes? Quels besoins prioritaires doit-on combler afin de permettre la pratique effective des évaluations d'impacts ? Quelles actions doit-on mener afin de satisfaire de manière efficace et efficiente les besoins prioritaires exprimés?.

CHAPITRE I

APERÇU DU CONTEXTE DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT AU TOGO

De forme allongée légèrement penchée vers l'ouest, le Togo couvre une superficie de 56 600 km² délimitée à l'est par le Bénin, à l'ouest par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et au sud par l'océan Atlantique. Plaines, plateaux et montagnes offrent une diversité topographique dans ce pays s'étirant sur 600 km du nord au sud et avec une largeur qui varie entre 50 à 150 km d'est en ouest.

Deux zones climatiques se partagent le territoire. Au sud, le climat subéquatorial est caractérisé par deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Au Nord, le climat de type soudanais est plutôt marqué par une saison sèche et une saison de pluie. Ces séquences pluvieuses laissent entre 850 et 1650 mm d'eau par an, arrosant inégalement le territoire.

Les 4 500 000 habitants constitués de plus de quarante ethnies sont inégalement répartis dans 30 préfectures et 4 sous-préfectures. Dans ce pays où l'activité agricole domine à 72% l'ensemble des activités économiques, l'action anthropique a eu le dessus sur les ressources naturelles disponibles, expliquant en partie, les nombreux problèmes environnementaux qu'il connaît actuellement.

1.1 Les problèmes environnementaux au Togo

Comme tous les pays du monde, le Togo a son lot de problèmes environnementaux. L'exploitation des ressources naturelles du pays au cours des dernières décennies, l'effort d'industrialisation et la croissance urbaine constituent les principaux facteurs qui menacent l'environnement.

La surexploitation des terres cultivables, l'usage abusif d'engrais et de pesticides, l'occupation anarchique des terres, le surpâturage, le déboisement, la pratique de feux de brousse et des techniques agricoles inadaptées, ont entraîné de graves

conséquences : 90% des terres cultivées au Togo³ connaissent des problèmes de dégradation accélérée, d'érosion et de perte de fertilité.

Quant au couvert végétal, la coupe incontrôlée de bois, le défrichement à des fins agricoles et les feux de brousse, ont non seulement entraîné des problèmes de déforestation, de déboisement et de dégradation des pâturages, mais aussi provoqué par la même occasion la raréfaction de certaines espèces végétales et fauniques.

Les cours d'eau du pays connaissent pour leur part de sérieux problèmes d'envasement, de pollution, de contamination et de diminution des ressources halieutiques.

Quant à l'écosystème du littoral, la construction d'infrastructures industrielles et du port de Lomé l'ont fortement perturbé. La région côtière est soumise à une érosion, particulièrement grave dans des villes comme Aného et Agbodrafo.

En milieu urbain, en plus des problèmes démographiques, viennent s'ajouter ceux de la gestion des ordures, de l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales, de pollution et nuisances de toutes sortes, particulièrement dans la capitale Lomé.

Tous ces problèmes entraînent la dégradation du cadre de vie des populations urbaines, la pauvreté dans les milieux ruraux et l'affaiblissement de l'économie du pays. Il est donc facile de comprendre l'urgence pour les autorités togolaises de mettre en place des institutions et règlements permettant d'assurer une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement au Togo.

1.2 Le cadre institutionnel et législatif de la gestion de l'environnement au Togo

Le souci des autorités togolaises d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement au Togo, s'est manifesté par l'adoption de plusieurs textes législatifs, la mise en place de structures appropriées et l'adhésion à plusieurs traités, conventions et accords relatifs à l'environnement⁴.

³ Voir , République togolaise, (1998) Politique nationale de l'environnement du Togo, octobre 1998, p.2

⁴ On trouvera en annexe la liste des Conventions, Traités et Accords internationaux en matière d'environnement auxquels le Togo est partie.

La création d'un ministère de l'environnement et du tourisme par Décret N° 87-24/PR du 12 mars 1987, constitue un premier tournant dans l'histoire de la protection environnementale au Togo. D'autres textes légaux sont venus par la suite renforcer le rôle de ce ministère dont la mission est d'assurer la protection, la sauvegarde, la coordination et l'amélioration de l'environnement. On notera particulièrement l'article 41 de la Constitution de la IV^e République togolaise, stipulant le droit du citoyen à jouir d'un environnement sain et l'obligation pour l'État de veiller à la protection de l'environnement. Cet article de la constitution vient appuyer l'article 1^{er} de la loi N° 88-14 du 3 novembre 1988 portant Code de l'environnement. Ce code déclare d'intérêt général la conservation de l'environnement et met de l'avant les grands principes de la gestion et de la conservation de l'environnement. En plus du Code de l'environnement, il existe aussi d'autres législations.

Encadré n° 1

Autres législations existantes ou en cours d'élaboration au Togo, en plus du Code de l'environnement

- Le code minier
- Le code forestier
- Le code de l'eau (en cours)
- Le code des investissements
- Le code de la santé publique
- Le statut de la zone franche
- Les textes réglementaires relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement

Encadré n° 2**Autres ministères directement impliqués dans la gestion de l'environnement au Togo**

- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
- Ministère des Mines, de l'Équipement, des Transports et du Logement
- Ministère chargé du Développement de la Zone Franche et de l'Industrie
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Planification et du Développement Économique
- Ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité
- Ministère de l'Aménagement du Territoire
- Ministère du Commerce et des Ressources Hydrauliques
- Ministère des Affaires Sociales et de la Condition Féminine

La question environnementale, bien qu'elle soit la préoccupation du Ministère de l'Environnement et de la Production Forestière, interpelle également d'autres ministères au Togo, en vue d'intégrer les préoccupations environnementales dans la planification du développement économique et social du pays.

C'est donc à travers ce dispositif institutionnel et législatif de base pour la gestion de l'environnement au Togo, qu'il nous faudra saisir les capacités locales existantes propre au domaine précis de l'évaluation environnementale.

CHAPITRE II**LES CAPACITÉS LOCALES EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE
L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO**

Après avoir décrit sommairement dans le chapitre précédent le cadre de la gestion de l'environnement, le présent chapitre vise à dresser un portrait des ressources

juridiques, institutionnelles, humaines, matérielles et financières existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo.

2.1 Les capacités juridiques et institutionnelles dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

La question de l'évaluation environnementale est une préoccupation au Togo. Des textes législatifs en font mention. Des institutions ont été mises en place à cette fin. Quelles sont alors ces structures et lois relatives à l'évaluation environnementale au Togo?

2.1.1 Les capacités juridiques dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

Au Togo, plusieurs textes législatifs se rapportent particulièrement à la question des études d'impact. La Loi n° 88-14 du 3 novembre 1988, en instituant le Code de l'environnement, y consacre dans sa section II, les articles 22 à 32 aux études d'impacts sur l'environnement. Ces articles donnent les grandes lignes de la procédure d'étude d'impacts (voir annexe 1).

En plus de ces articles traitant directement des évaluations d'impacts, les articles 1, 2, 6, 7 et 8, de la section I du Code de l'environnement bien que ne traitant pas directement des études d'impacts, viennent cependant soutenir d'autres décrets et arrêtés par la description des missions à confier aux services traitant de l'environnement et leur modalité de fonctionnement:

- le décret n° 88-87/PR du 9 mai 1988 créant la Direction de l'Ecologie Générale au sein du Ministère de l'Environnement (voir art. 6 et 7 du Code de l'environnement).

- l'arrêté n° 002/ MERF du 13 mars 1997 portant sur la création et l'organisation de la cellule de coordination du Plan National d'Action pour l'Environnement (voir art. 1, 2 et 8 du code de l'environnement).

- la décision n° 018/MEPF du 4 avril 1997, portant sur la mise en place et la composition d'une commission d'évaluation des études d'impact sur l'environnement

du Barrage Hydroélectriques d'Adjarala.(voir art. 1, 2 et 8 du Code de l'environnement).

- et la nomination par décision n° 026/MEPF du 02 juillet 1998 d'un Point Focal des Études d'Impacts sur l'environnement au niveau de la Direction de l'Écologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu (DEGRM).

Signalons le décret n° 96-161/PR du 2 décembre 1996, instituant la commission interministérielle de l'environnement, l'arrêté n° 008/MERF du 19 novembre 1997 réorganisant le Comité National de l'Environnement et l'arrêté n° 002/MDRTET-DPNRFC-DPCEP du 18 janvier 1995, qui remplace les Comités Préfectoraux Cantonaux et Villageois par des Comités de Protection et de Gestion de l'Environnement.

Quant aux articles 3 et 12 du Code de l'environnement (voir annexe 1), ils instituent respectivement la commission interministérielle de l'environnement et le Comité National de l'environnement.

2.1.2 Les institutions administratives d'État œuvrant dans le domaine de l'évaluation environnementale

Parmi les différentes directions du Ministère de l'Environnement et de la Foresterie du Togo, c'est à la Direction de l'Ecologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu (DEGRM) d'assurer les attributions relatives aux études d'impacts. Sa division "Études d'impact et Réglementation" en est plus spécifiquement chargée.

Pour soutenir le Ministère de l'Environnement dans la mise en œuvre de l'évaluation environnementale au Togo, d'autres structures sont mises en place conformément au Code de l'environnement. Il s'agit principalement de:

- La Commission Interministérielle de l'Environnement (CIE), chargée de faciliter la coordination des actions de l'État en matière d'environnement par l'étude des solutions administratives, techniques et juridiques que celle-ci requiert (voir article 3 du Code de l'environnement et décret n° 96-161/PR du 2 décembre 1996);

- Le Comité National de l'Environnement (CNE), chargé d'adresser au Ministre de l'Environnement des avis sur toute question concernant l'Environnement que le Ministre lui soumet ou dont il ne serait pas saisi lui-même (voir article 12 du code de l'environnement et arrêté n° 008/MERF du 19 novembre 1997).

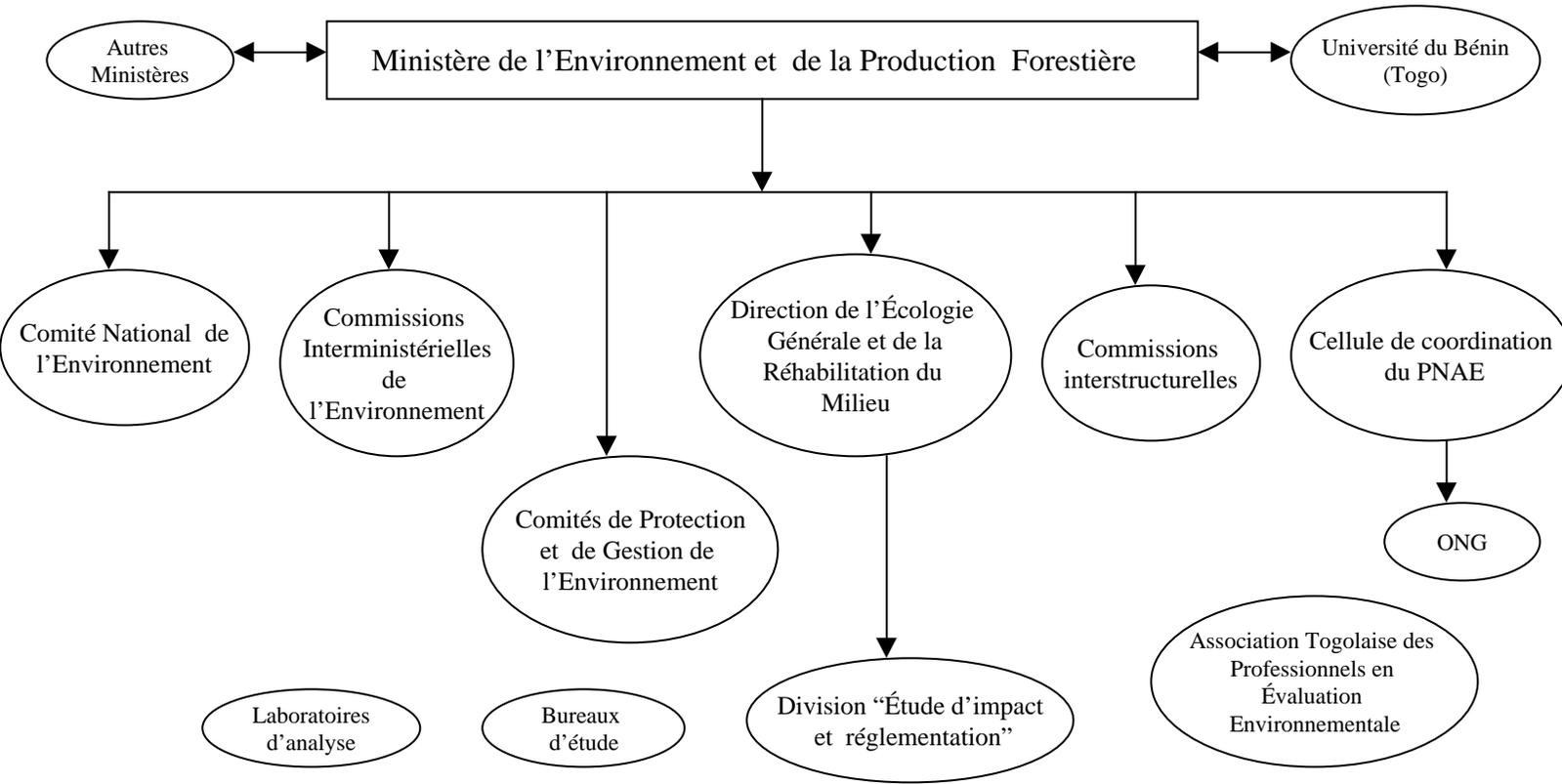
- Les Comités de Protection et de Gestion de l'environnement (CPGE), chargés de l'organisation des campagnes d'information, d'éducation et de sensibilisation des populations en matière de gestion de l'environnement, de l'hygiène et de lutte contre les feux de brousse (voir l'arrêté n° 002/MDRTET-DPNRFC-DPCEP du 18 janvier 1995).

On notera aussi la mise en place occasionnelle de structures comme les commissions interstructurelles dans l'exécution de certains grands projets comme par exemple la commission d'évaluation des études d'impacts sur l'environnement du Barrage Hydroélectrique d'Adjarala (voir décision n° 018/MERF du 4 avril 1997).

Le point focal des études d'impacts sur l'environnement situé au DEGRM sert de point de contact et d'échange d'informations entre les spécialistes togolais et l'extérieur.

En dehors des structures administratives mises en place dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo, il existe d'autres établissements publics dont les activités touchent le secteur de l'évaluation environnementale.

Figure n° 1
Structures impliquées dans la mise en œuvre de l'évaluation environnementale au Togo



Ce schéma montre les liens existants entre les institutions impliquées dans la mise en œuvre de l'évaluation environnementale au Togo. Il fait état de la situation observée lors de l'enquête de terrain menée au cours du premier trimestre de l'année 1999.

2.1.3 Les établissements publics œuvrant dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

La cellule de coordination du PNAE (cf. arrêté n° 002/MERF du 13 mars 1997) est actuellement le seul établissement à caractère public dont les activités visent le secteur de l'évaluation environnementale au Togo. Elle est entre autres chargée d'inciter tous les acteurs du développement à intégrer l'évaluation environnementale dans leurs stratégies, plans, programmes et projets de développement. Nous y reviendrons au niveau du chapitre II.

À part la cellule de coordination du PNAE, il convient de voir quelles sont les actions menées par l'Université du Bénin et les centres de formation en ce qui concerne la formation des cadres dans le domaine de l'environnement?

2.1.4 Les maisons d'enseignement supérieur

Plusieurs cours liés à l'environnement sont donnés à l'Université du Bénin (Togo). La Faculté de Droit de l'Université du Bénin (Togo) offre la majeure partie de ces cours dans le cadre d'un programme de DEA (Diplôme d'Étude Approfondie) de politique et droit de l'environnement conduisant à la rédaction d'une thèse de doctorat. La durée du programme est de 60 mois dont 12 mois de DEA et 48 mois de thèse de doctorat ; 25 étudiants y étaient inscrits en 1998. La Faculté de Droit de l'Université du Bénin (Togo) a établi une collaboration dans le cadre de ce programme avec les Facultés de droit de l'Université Nationale du Bénin (Bénin), de Maastricht (Hollande) et de l'Université de Liège (Belgique).

Une maîtrise en environnement est également offerte à la Faculté des sciences de l'Université du Bénin (Togo). Il s'agit d'une maîtrise en sciences naturelles avec une option en environnement. En 1998, 17 étudiants y étaient inscrits.

En marge de ces deux programmes, des cours isolés liés à l'environnement sont donnés au Département de géographie de l'Université du Bénin (Togo) et à l'EAMAU (École Africaine Mauricienne d'Architecture et d'Urbanisme) basée à Lomé (Togo).

D'autres institutions telles que le Centre de Formation en Santé Publique de Lomé, institution gérée conjointement par l'OMS et le Togo, prévoient offrir dans un

programme à venir un cours de gestion de l'environnement d'une durée de 12 semaines. Quant à l'INADES - Togo (Institut Africain pour le Développement Économique et Social), il prévoit intégrer la question environnementale dans ses cours par correspondance et ses sessions de formation.

Le tableau n° 1 présente les maisons d'enseignement supérieur offrant des cours en environnement au Togo.

De manière générale, les domaines de spécialité des professeurs réguliers enseignant dans ces institutions, sont ceux des cours offerts. On remarquera qu'aucun cours relatif aux ÉIE n'est offert dans ces programmes. Il faut cependant signaler que quelques séances de formation sur l'évaluation environnementale ont été données au Togo grâce à l'appui des organismes d'aide internationaux.

2.1.5 Les appuis institutionnels

Dans le domaine de l'évaluation environnementale, le Togo a reçu des appuis de plusieurs institutions dont la Banque mondiale, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), particulièrement dans le cadre du développement des compétences.

Les tableaux n° 2, 3 et 4 présentent les institutions ayant appuyé l'organisation et la participation de spécialistes togolais à des ateliers de formation au Togo ou à l'extérieur au cours des deux dernières années.

On notera également l'appui de la Banque mondiale, de l'Union Européenne et du Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique (REDDA) en ce qui concerne l'élaboration du PNAE et le soutien apporté aux organisations non gouvernementales intervenant dans le domaine de l'environnement.

2.1.6 Les structures non gouvernementales et associations

Plusieurs ONG au Togo mènent des activités portant sur l'environnement. En ce qui concerne particulièrement la question des évaluations d'impacts, il y a lieu de mentionner la création en 1998 de l'Association Togolaise des Professionnels en

Tableau n°1 : Cours en environnement offerts dans les maisons d'enseignement supérieur au Togo

Institutions d'enseignement	Programme en environnement offert	Cours offerts en environnement	Durée de la formation	Diplômes de fin de formation	Autres informations
Faculté de droit Université du Bénin, B.P.1515 Lomé, Togo Tél: +228 25 50 69 Fax: +228 25 01 83	Diplôme d'Étude Approfondie (DEA) de politique et droit de l'environnement, conduisant à la rédaction d'une thèse de doctorat	-Droit civil de l'environnement -Droit pénal de l'environnement -Droit international de l'environnement -Droit public de l'environnement -Économie de l'environnement -Écologie industrielle -Intégration, problèmes urbains et ruraux de l'environnement -Problèmes urbains et ruraux de l'environnement -Politique de l'environnement	60 mois (12 mois de DEA et 48 mois de doctorat)	- DEA - doctorat	-25 étudiants inscrits en 1998 -23 étudiants (dont 5 femmes et 18 hommes en 1997) -Aucun diplômé en 1998 - Collaboration avec les Facultés de droit de l'Université Nationale du Bénin (Bénin), Maastricht (Hollande) et de l'Université de Liège (Belgique)
Faculté des Sciences, Université du Bénin, BP.1515, Lomé, Togo	Maîtrise en science de l'environnement (depuis 1994)	UV1- Les écosystèmes UV2- L'eau et l'environnement UV3- Sol et environnement UV4, Protection de l'environnement	---	Maîtrise (maîtrise sciences naturelles, option environnement)	- En 1998, 17 étudiants inscrits (dont une femme et 16 hommes) -En 1997, 18 étudiants inscrits (dont une femme et 17 hommes) -En 1996, 17 étudiants inscrits (dont une femme et 16 hommes) - 15 diplômés en 1998 - 14 diplômés en 1997 - 16 diplômés en 1996 - Il n'y a pas de processus de suivi des diplômés

Département de géographie, Université du Bénin, BP. 1515 Lomé, Togo	--	- G4UV 08- Environnement	--	--	--
École africaine Mauricienne d'Architecture et d'urbanisme (EAMAU) Lomé -Togo	--	- Droit de l'environnement - Environnement	--	--	--
Centre de formation en santé publique, OMS-TOGO Tél. +228 21 08 23 / 21-41-58	--	- Développement des mesures d'assainissement de base - Approvisionnement en eau potable	12 mois	Certificat de compétence	- Prévoit offrir un cours de gestion de l'environnement d'une durée de 12 semaines
INADES-Formation (Togo), BP. 12472, Lomé Togo, Tél. 25-92-46 Fax:25- 92-17 Inades.togo@togotel.net.tg	Cours par correspondance (depuis 1980)	(élaboration de livrets sur l'environnement pour des cours par correspondance et pour animer des sessions de formation)	Varie selon le nombre de livrets à étudier	Attestation de fin de formation	Prévoit offrir des cours par correspondance et des sessions de formation en environnement

Tableau n° 2: Ateliers de formation et de perfectionnement en évaluation environnementale ayant eu lieu au Togo au cours des deux dernières années

Institutions organisatrices	Thèmes couverts	Durée	Année	Bénéficiaires
Banque mondiale & Compagnie Électrique du Bénin	Étude d'impact des barrages hydroélectriques	10 jours	1997	-Fonctionnaires -Praticiens
Direction de l'Écologie Générale (Togo) avec l'appui de l'UICN et de la Banque mondiale	- Contenu, méthodologies et cadre juridique de l'ÉIE	3 jours	1998	-Fonctionnaires -Praticiens

Tableau n° 3: Ateliers de formation, colloques et conférences sur l'évaluation environnementale auxquels le Togo a participé à l'étranger au cours des deux dernières années

Institutions organisatrices	Thèmes couverts	Durée	Année	Bénéficiaires
Académie Internationale de l'environnement de Genève	Étude d'impacts environnementaux	3 semaines	1997	Fonctionnaires - Praticiens
Association Camerounaise des Études d'Impacts Environnementaux & Coopération Néerlandaise	Intérêts des ÉIE et réseaux en Afrique (atelier)	3 jours	1997	- Fonctionnaires - Praticiens
Institut Africain de Développement Économique et Planification (IDEP-Dakar)	Évaluation environnementale des projets	3 mois	1997	- Fonctionnaires - Praticiens
ACCT-ISESCO	- Contenu, méthodologies et cadre juridique de l'ÉIE, - Audience publique	5 jours	1997	- Fonctionnaires - Praticiens
Centre de formation continue ÉIER/ETSHER 01 BP.594 Ouagadougou 01, Burkina Faso esther@fasonet.bf	Étude d'impact sur l'environnement	15 jours	1997	- Fonctionnaire
Université Senghor (Alexandrie, Égypte)	Programme en gestion de l'environnement	2 ans	1997-1999	- Fonctionnaires
IAIA	Évaluation environnementale stratégique	2 jours	1998	- Praticiens
IUCN –Burkina & Banque mondiale	Contenu, Méthodologies et cadre juridique de l'ÉIE	10 jours	1998	- Fonctionnaires - Praticiens
IUCN –Burkina & Banque mondiale	Contenu, Méthodologies et cadre juridique de l'ÉIE	5 jours	1998	- Fonctionnaires - Praticiens
IUCN-Banque mondiale, UNEP, AMEN	Renforcement des capacités en ÉIE (conférence de Nairobi)	3 jours	1998	- Point focal en ÉIE

Tableau n° 4 :Ateliers de formation, colloques et conférences sur l'évaluation environnementale, prévus au Togo au cours des deux prochaines années (liste non limitative)

Institutions organisatrices	Thèmes à couvrir	Durée	Année	Bénéficiaires
Association Togolaise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ATPEE)	- Importance des études d'impact	4 jours	Dès la mobilisation des fonds nécessaires	- Fonctionnaires - Praticiens - Responsables d'entreprise - ONG - Étudiants
	- Procédure d'étude d'impact	4 jours		
Cellule de coordination du PNAE-Togo	Études d'impact sectorielles	5 jours	Probablement en juin 1999	- Fonctionnaires - Praticiens
Agence intergouvernementale de la Francophonie	(à déterminer)		1999	- Fonctionnaires - Praticiens

Évaluation Environnementale (ATPEE). L'ATPEE a pour but de contribuer au plan national et international à la promotion d'une pratique efficiente de l'ensemble des activités relevant du domaine de l'évaluation environnementale. Elle compte actuellement 25 membres, pour la plupart des fonctionnaires, des responsables d'entreprise, des représentants d'ONG, des consultants et des étudiants. Signalons également la présence du Groupe de Recherche en Évaluation Environnementale (GREEN) qui regroupe des chercheurs de l'Université du Bénin (Togo). Ces structures servent actuellement de réseaux d'échange d'expériences et d'information dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo.

À part l'ATPEE et le GREEN qui s'occupent de l'évaluation des impacts environnementaux, il existe d'autres ONG œuvrant de façon générale dans le domaine de l'environnement, mais qui manifestent un intérêt pour les évaluations d'impacts. Il s'agit du Consortium des ONG et Associations en Matière d'Environnement au Togo (COMET), du Réseau d'Action pour la Protection de l'Environnement (RAPE) et de la Fédération des ONG au Togo (FONGTO).

2.1.7 Les bureaux d'étude et centres de recherche

Au Togo, près d'une dizaine de bureaux d'étude et centres de recherche se sont impliqués dans les évaluations d'impacts. Quelques-uns d'entre eux ont déjà été associés à des études d'impacts ou à d'autres études sur l'environnement qui ont été effectuées au Togo. Mais de façon générale, l'implication de ces bureaux et centres est encore limitée dans ce secteur, faute de personnel qualifié et d'opportunité de contrats. Le tableau ci-dessous nous donne un aperçu de quelques bureaux d'étude existants au Togo et leurs domaines d'expertise.

Tableau n° 5: Les bureaux d'étude et centres de recherche au Togo manifestant un intérêt pour les évaluations d'impacts sur l'environnement

Bureaux d'étude	Domaine d'expertise
BECATEC BP.759 Lomé (Togo) Tél. +228 25 71 71	<ul style="list-style-type: none"> - Génie civil - Hydraulique et assainissement - Énergie électrique ou solaire - Téléphonie
B.F. Conseil Bureau d'ingénieurs –Conseils B.P.20121, Lomé (Togo) Tél +228 25 95 31 ; Fax: +228 25 33 26 bfconseil@togo-imet.com	<ul style="list-style-type: none"> - Hydrologie/hydraulique, - Génie civil, Energétique, - Voirie et transport - Télécommunication, - Environnement, - Évaluation des biens-fonds, - Assistance technique et formation
AUDEP-International B.P. 1097 Lomé (Togo) Tél. +228 21 48 73 ; Fax. +228 21 01 35	<ul style="list-style-type: none"> - Urbanisme, Architecture, Design - Engineering, Hydraulique - Paysagisme, Bâtiment
SOTED – Afrique (Société Togolaise d'Études de Développement en Afrique) B.P. 4782, Lomé, (Togo) Tél. +228 21 67 79 ; Fax: +228 21 31 70	<ul style="list-style-type: none"> - Développement rural - Développement industriel et commerce - Planification–aménagement du territoire - Développement social - Infrastructure - Urbanisme - Environnement
SEC-DE BP. 14 383 Lomé (Togo) Tél. +228 04 49 96 Pnrcgd@rdd.tg	<ul style="list-style-type: none"> Évaluation économique et environnementale de projets- Formation et conseil en gestion - Audit financier- Choix d'investissement- Recherche de financement et développement de partenariat- Recherche et étude pour le développement et l'environnement
LAVON consult BP. 3739 Lomé-Togo Tél: +228 21 33 97	<ul style="list-style-type: none"> - Barrages et centrales hydroélectriques - Activités minières

	<ul style="list-style-type: none"> - Industrie et construction de bâtiment - Adduction d'eau - Gestion des déchets solides et assainissement - Lignes à haute tension - Pistes rurales - Routes et voirie urbaine
<p>SAFECO B.P.3893 Lomé Togo Tél. +228 21 85 21 ; Fax +228 21 08 76 Safeco@cafe.tg</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Audit et expertise comptable - Étude et évaluation de projet - Informatique et formation
<p>Centre de Gestion Intégrée du Littoral et de l'Environnement /UB B.P.1515, Lomé Fax: +228 21 85 95</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Érosion côtière - Études environnementales (zone littorale) - Impact sédimentologique - Impact hydrologique - Impact sur la stabilité des embouchures - Impact sur l'équilibre des lacs - Impact climatique
<p>Bureau d'Étude et de Réalisation en Environnement et Développement (BERED) BP.1853, Lomé-Togo Tél: +228 25 41 88 ; Fax: +228 22 26 37</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Études d'impacts environnementaux- Formation en éducation environnementale, Génie sanitaire et salubrité publique, Urbanisme et assainissement, organisation, mobilisation sociale pour la santé communautaire et le développement, travaux hydrauliques et Maintenance, Travaux publics, Bâtiment et électricité, Étude financière et économique, Agriculture et sécurité alimentaire

Ces bureaux d'étude, dans le contexte de l'exécution de leur mandat, font appel à des laboratoires spécialisés pour des analyses spécifiques.

2.1.8 Les laboratoires d'analyse

Comme les bureaux d'étude, près d'une dizaine de laboratoires déjà en place au Togo peuvent offrir leurs services lors de la réalisation des études d'impacts. Le tableau suivant présente les laboratoires d'analyse au Togo et leurs domaines d'expertise.

Tableau n° 6: Les laboratoires d'analyse existants au Togo et leurs domaines d'expertise

Laboratoires d'analyse	Domaines d'expertise
Institut d'Hygiène – Lomé	- Analyse médicale - Analyse de l'eau
Régie Nationale des Eaux du Togo	- Chimie - Microbiologie des eaux
Direction Générale des mines et de la Géologie B.P.356 Lomé (Togo) Tél. +228 21 31 93 ; Fax +228 21 31 93	- Minéralogie - Radiation - Vibrations
Brasserie du Bénin (Lomé/Kara)	- Chimie des eaux
Faculté des sciences – Université du Bénin, École Supérieure de Techniques Alimentaires et Biologiques (ESTAB) B.P. 1515 Lomé (Togo)	- Chimie des eaux - Microbiologie - Chimie organique - Physique et chimie de l'atmosphère
Centre de la Construction et du Logement B.P.1762 Lomé (Togo) Tél. +228 25 64 03 ; Fax. +228 21 34 11	- Étude des matériaux et leur résistance
Laboratoire National de Bâtiment et Travaux publics	- Reconnaissance des sols
Institut Togolais de Recherche agronomique (ITRA) B.P.1163 Lomé (Togo) Tél. +228 25 21 48 / 25 30 96 Fax. +228 25 15 59	- Recherche agronomique
Laboratoire botanique Faculté des Sciences / Université du Bénin BP.1515, Lomé Togo	Évaluation du couvert végétal

Mais force est de constater le manque d'équipement et de personnel dans ces laboratoires, ainsi que le manque de familiarisation avec les ÉIE.

2.2 Les capacités humaines dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

La collecte d'informations sur les capacités humaines dans le domaine de l'ÉIE au Togo a été faite à l'aide de questionnaires préparés spécialement pour les professionnels en ÉIE. L'opération de collecte a été assurée par le point focal en ÉIE au Togo dont le rôle est de servir de contact et d'échange d'information pour les spécialistes togolais en ÉIE. Il sert également de contact pour le Secrétariat francophone de l'AIÉI/IAIA dans le cadre du projet pilote. En prenant appui sur le réseau du point focal en ÉIE, informé au préalable de la tenue de l'enquête, nous avons pu atteindre sans difficulté les personnes-ressources susceptibles de nous fournir des informations nécessaires pour l'étude. Sur les 84 questionnaires distribués lors de l'opération, 43 réponses ont été retournées soit un taux de réponse de 51%. Il faut signaler qu'à part ces 43 réponses, deux autres réponses nous sont parvenues tardivement et n'ont pas été prises en compte dans l'étude.

Le Point focal en ÉIE au Togo a assuré le suivi, la collecte et le dépouillement de ces questionnaires avec l'appui de la Direction de l'Écologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu (DEGRM), l'Association Togolaise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ATPEE) et la Cellule de coordination du PNAE.

Les personnes manifestant un intérêt pour la question de l'évaluation environnementale se retrouvent dans les institutions administratives d'État, dans les établissements publics, les institutions d'enseignement, et les consultants indépendants. Le tableau suivant, basée sur les données recueillies dans le cadre de l'enquête qui a été réalisée auprès des professionnels togolais en témoigne.

Tableau n° 7: Répartition des répondants par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Pourcentage
Administration d'État	37%
Milieu universitaire	26%
Etablissements publics	19%
Structures non gouvernementales	9%
Consultants indépendants	5%
Bureaux d'étude	2%
Médias	2%

Il est pertinent de signaler que sur l'ensemble des 43 répondants aux questionnaires, 63% s'intéressent à la question de l'évaluation environnementale, mais n'ont jamais été impliqués dans une étude d'impacts ou à une étude générale sur l'environnement, alors que 37% ont collaboré au moins une fois à une étude d'impact ou à une étude générale sur l'environnement effectuée au Togo. C'est cette réalité que traduit le tableau suivant.

Tableau n° 8: Répartition des répondants selon leur expérience (en année)

Nombre d'année d'expérience	Pourcentage
Aucune expérience	63%
- 1 an	7%
1 à 2 ans	15%
3 ans et plus	15%

Les spécialistes interrogés lors de l'enquête, embrassent des disciplines scientifiques et techniques diverses comme le montre le tableau 9.

Tableau n° 9: Répartition des répondants en fonction des disciplines scientifiques et techniques représentées dans l'enquête

Disciplines et techniques utilisées	Pourcentage
Agronomie	31%
Écologie	28%
Sciences humaines	23%
Domaines techniques et Génie	21%
Biologie	19%
Foresterie	17%
Economie	12%
Droit	9%
Botanique	4%
Physique – chimie	4%
Architecture / urbanisme	2%
Planification et aménagement du territoire	2%
Géologie	2%

Administration	2 %
Santé publique	2 %
Recherche opérationnelle	2 %

*N.B. la somme des pourcentages est supérieure à 100%, ceci s'explique

par le fait qu'un répondant utilise plus d'une discipline ou technique.

De façon générale, à part la création récente de l'ATPEE, dont 43% des répondants sont affiliés, la plupart sont également membres de réseaux ou groupes de discussion liés à leur discipline de base.

2.3 Les capacités matérielles

Au Togo, les différents acteurs impliqués dans le domaine de l'évaluation environnementale manquent de documentation spécialisée et d'équipements techniques. Les bibliothèques existantes dans les institutions d'enseignement manquent cruellement de documentation sur la question des études d'impacts environnementaux. Aucune des institutions n'a accès à une banque de données informatisées sur l'environnement. Les moyens de communication se limitent au courrier ordinaire, téléphone et télécopieur. Quelques-unes des institutions utilisent le courrier électronique. On note également un manque d'équipement informatique, de matériel roulant, d'équipements de laboratoire et de terrain. Ce manque de moyens matériels témoigne de la faible capacité financière du pays qui mine sa capacité à effectuer des ÉIE.

2.4 Les ressources financières affectées à la promotion de l'évaluation environnementale au Togo

L'article 9 du code de l'environnement a prévu la création d'un fonds d'intervention pour l'environnement. Malheureusement, les textes législatifs et réglementaires devant organiser le fonctionnement de ce fonds ne sont pas encore élaborés afin de permettre son alimentation. Dans l'ensemble, le Togo a dû surtout compter sur une aide extérieure en misant sur les appuis institutionnels dont nous avons fait mention un peu plus haut.

Voilà présentées les ressources locales existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo. Quel usage fait-on de ces ressources existantes?

CHAPITRE III

L'UTILISATION DES RESSOURCES EXISTANTES DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

Maintenant que nous avons pris connaissance du cadre général de la gestion de l'environnement au Togo et des capacités locales existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale, il nous faut à présent questionner l'usage qui est fait des ressources déjà en place dans le pays, dans le but d'en dégager un portrait.

3.1 L'utilisation des capacités institutionnelles et juridiques existantes dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

Le Code de l'environnement, en consacrant les articles 22 à 32 à la question des études d'impacts, avait prévu la mise en place d'un Bureau des études d'impacts et l'élaboration d'une procédure. Mais force est de constater que ce bureau des études d'impact n'existe pas encore et qu'aucune réglementation n'est encore adoptée au Togo.

Les textes légaux dont nous avons fait mention dans le premier chapitre ont servi à créer des institutions devant favoriser la mise œuvre de la pratique de l'évaluation environnementale. Malheureusement ces institutions ne sont pas encore opérationnelles. La division « Réglementation, Étude et Contrôle des Impacts » créée au niveau de la Direction de l'Écologie Générale et de la Réhabilitation du Milieu (DEGRM) n'a jamais fonctionné. Signalons à ce propos, l'instabilité du Ministère de l'Environnement où dix titulaires de portefeuilles se sont succédés entre 1991 et 1996. Cette instabilité pourrait être attribuée au manque de structures, de compétences humaines et de ressources financières nécessaires à la réalisation de son mandat.

Par contre, il convient de mentionner l'important rôle que joue la Cellule de coordination du PNAE, quant à l'élaboration du Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Dans ce document du PNAE, plusieurs points traitent des évaluations environnementales. C'est également la cellule de Coordination du PNAE,

qui assure actuellement la coordination des activités relatives aux évaluations d'impacts qui sont effectuées dans le pays (analyse de rapports d'étude, élaboration de documents techniques, etc.). L'adoption du PNAE est prévue pour le deuxième trimestre de l'année 1999.

Il est frappant de constater que le Code de l'Environnement ne fait aucune mention de la participation publique aux études d'impacts, ce qui explique l'absence d'un cadre réglementaire à ce propos. À ce manque de réglementation sur la participation publique, viennent s'ajouter des facteurs de blocage évoqués par les répondants lors de l'enquête. Il s'agit de la méconnaissance du concept de l'environnement par la majeure partie du public, l'insuffisance de la sensibilisation à la question environnementale au niveau des différents acteurs nationaux, la lenteur dans l'adoption des textes et lois, les difficultés d'impliquer les populations dans les processus de prises de décision, la méconnaissance des textes et lois par la population, l'analphabétisme, le poids de la tradition et la faiblesse du soutien aux groupements ruraux. Enfin, l'effet néfaste sur l'environnement du mode actuel de l'exploitation des ressources est peu perceptible dans l'immédiat par les populations rurales, plutôt préoccupées par les problèmes de survie.

Malgré l'inexistence d'une procédure nationale, il y a eu quelques études d'impacts exigées par les bailleurs de fonds ou d'autres organismes. Ces études ont surtout porté sur les impacts hydrauliques et sédimentologiques des barrages d'Adjrarala et de Nangbéto. Un audit environnemental de l'Office Togolais de Phosphate a de plus été réalisé. Des études environnementales ont par ailleurs porté sur la zone littorale, les lacs et les embouchures.

La fragilité du cadre institutionnel et réglementaire de l'évaluation environnementale au Togo a également des conséquences sur l'utilisation du peu de compétence déjà existante.

3.2 L'utilisation des compétences locales existantes

Faute de structures adéquates, le peu de compétence en évaluation environnementale au Togo est sous-utilisé. L'enquête menée auprès des praticiens nous a révélé que (43%) des répondants ont déjà participé au moins à une session de formation dans le domaine de l'évaluation environnementale. Curieusement, dans ce groupe constitué de

professionnels provenant des administrations d'État, des établissements publics et de consultants indépendants, 72% n'ont jamais été associés à une étude d'impact. Les 28% restants ont été impliqués au moins une fois dans une étude d'impact ou une étude sur l'environnement, à titre de consultant. Ils l'ont fait dans le cadre de projets divers comme le montre le tableau suivant.

Tableau n° 10: Répartition des répondants selon le type de projets étudiés

Type de projets ou activités	Pourcentage
Projets d'aménagement hydroélectrique	33%
Évaluation de rapports d'étude	24%
Projets forestier	19%
Projets de construction de ligne électrique	14%
Projets portant sur les zones humides	14%
Aspects stratégiques (plans, programmes)	14%
Projets de construction de route	9%
Projets hydroagricoles	4%
Projets d'étude sur l'érosion côtière	4%
Projets hygiène/ salubrité / santé publique	4%
Projets agro-pastoraux	4%
Projets d'habitat	4%
Projets miniers	4%
Enquête publique	4%

N.B. La somme des pourcentages est supérieure à 100% . ceci s'explique par le fait

qu'un répondant intervient dans plus d'un projet.

Il faut signaler l'absence de politique de formation de cadres, de recrutement des compétences et de mise à jour des connaissances, vitale dans un domaine en pleine évolution telle que l'évaluation environnementale. Ce problème explique en partie le manque notoire de ressources humaines, que viennent compenser ici et là les séminaires, sessions et ateliers de formation.

3.3 Le point sur les expériences antérieures de formation dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédant, le Togo a bénéficié d'appuis extérieurs dans le cadre du développement de ses compétences. Ont bénéficié de ces ateliers de formation, les fonctionnaires des ministères de l'Environnement et de la Production Forestière; de l'Industrie du Commerce et du Développement de la Zone Franche; de la Planification et du Développement Économique; et de l'Hydrologie. Des cadres d'établissements publics (CCPNAE, PAFN, etc.), des universitaires, des consultants indépendants et un journaliste y ont également participé.

Au cours des deux dernières années, les ateliers auxquels les Togolais ont participé au niveau national ou à l'extérieur du pays ont duré en moyenne 5 jours (par atelier). De manière générale, les thèmes couverts lors de ces sessions ont porté sur l'introduction aux études d'impact, le contenu des études d'impacts, la méthodologie, le cadre juridique, l'évaluation environnementale stratégique, la participation publique, ainsi que les études d'impacts liées à un projet de barrage.

Il est cependant regrettable de constater que les personnes qui participent à ces ateliers, ne transmettent pas nécessairement les connaissances acquises lors de ces sessions à d'autres collègues. Cette situation n'a pas favorisé l'effet multiplicateur (ou de tache d'huile) tant souhaité.

En ce qui concerne l'organisation et le déroulement des sessions de formation, le dépouillement des questionnaires révèle que les participants togolais, dans l'ensemble, ont surtout apprécié les contenus ou les approches suivantes: les études de cas adaptées à la formation, les expériences des pays africains plus avancés dans le domaine que le Togo, les échanges entre participants sur la base de leurs expériences, la maîtrise des thèmes par les formateurs et leur clarté dans l'explication des faits et des phénomènes à étudier.

Par contre, ils souhaiteraient qu'à l'avenir certains éléments négatifs soient corrigés. Ces correctifs portent sur les contenus ou les approches suivantes : la faible disponibilité des supports didactiques, parfois trop schématiques, l'adéquation des domaines d'activités des participants au type de formation reçue afin de faciliter les échanges, la durée trop courte des séances, l'explication des termes propres à l'évaluation environnementale, le manque de courtoisie de la part de certains formateurs à l'endroit des apprenants, le manque d'exercice pratique, le retard dans la reprise des travaux afin d'éviter la fin bâclée des séances et le manque de suivi des

bénéficiaires formés. Ils souhaiteraient également que les agents à former soient bien ciblés.

Comme toute autre activité de formation à ses débuts, il est normal que des aspects négatifs soient relevés lors des ateliers de formation en ÉIE. La formation en évaluation environnementale au Togo doit être une intervention progressive faite d'adaptations. Il s'agira d'amener les personnes à former, qu'elles proviennent des institutions d'État, des bureaux d'étude ou des ONG, à saisir l'aspect du processus de l'évaluation environnementale les concernant dans le contexte général du développement durable.

Le diagnostic que nous venons de porter sur l'utilisation des ressources locales en évaluation environnementale au Togo laisse entrevoir des besoins à combler dans ce domaine.

CHAPITRE IV

LES BESOINS PRIORITAIRES À SATISFAIRE DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

Après le dépouillement des questionnaires distribués lors de l'enquête au Togo, les besoins exprimés par les répondants ont été identifiés et discutés entre les membres du comité de concertation. Nous avons analysé par la suite les besoins retenus à la lumière du diagnostic des ressources locales déjà existantes, afin de dégager les priorités à satisfaire dans les différentes catégories de capacités (institutionnelle, juridique, humaine et matérielle).

4.1 Les besoins de ressources institutionnelles et juridiques

On note dans ce domaine, la nécessité d'un cadre institutionnel et réglementaire opérationnel de l'évaluation environnementale, le renforcement des capacités organisationnelles des Facultés et Départements offrant un programme en environnement à l'Université du Bénin, des bureaux d'étude et laboratoires, des associations professionnelles en ÉIE et des ONG. Ces besoins prioritaires de ressources institutionnelles et législatives sont regroupés par ordre de priorité dans le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Les besoins prioritaires dans les domaines institutionnel et législatif

Degré de priorité	Besoins	Bénéficiaires
Priorité 1	Un cadre institutionnel et réglementaire cohérent et opérationnel de l'ÉIE (créer une nouvelle structure souple et réviser, harmoniser la législation et réglementation existantes)	Tous les intervenants impliqués au niveau national
Priorité 2	Renforcer les capacités organisationnelles des associations nationales et des ONG	ATPEE, GREEN et ONG
	Création d'un programme interfacultaire en évaluation environnementale à l'UB	Professionnels et étudiants
Priorité 3	Réseautage des institutions au niveau national et affiliation à des réseaux sous-régionaux régionaux et internationaux en ÉIE	Les institutions nationales en ÉIE

4.2 Les besoins de capacités humaines

Dans cette catégorie, la formation ou la sensibilisation des différents acteurs nationaux à la question de l'évaluation environnementale est prioritaire. On notera également la formation des formateurs, le besoin de pratique et la participation à des ateliers de mise à jour des connaissances. Le tableau ci-dessous montre les échelles de priorité au niveau des besoins de développement des compétences.

Tableau n° 12 : Les besoins prioritaires dans le domaine du développement des compétences

Degré de priorité	Besoins	Bénéficiaires
Priorité 1	Formation de base sur la procédure administrative de l'évaluation environnementale, l'élaboration des termes de référence (TDR) et la méthodologie d'évaluation des rapports d'ÉIE	Professionnels des administrations d'État et des établissements publics
	Formation de base sur les méthodes d'évaluation d'impacts, la rédaction de l'étude d'impacts et la préparation des plans de gestion	Consultants (bureaux d'étude et firmes d'ingénieurs-conseil)
	Information et sensibilisation à l'ÉIE	Décideurs
	Education, information et sensibilisation à l'ÉIE	Communautés locales et ONG, privés et associatifs
Priorité 2	Formation des formateurs	Enseignants des Facultés et Département de l'UB
	Expérience pratique	- Professionnels de l'administration d'État et des établissements publics - Consultants (bureaux d'étude et firmes d'ingénieurs-conseil)
Priorité 3	Participation aux colloques, conférences et ateliers de mise à jour	- Consultants (bureaux d'étude et firmes d'ingénieurs-conseil)

Le traitement des données recueillies lors de l'enquête démontre que 85% des répondants apprécieraient une approche didactique alliant théorie et pratique avec des contenus adaptés aux milieux ; 69% de ce groupe souhaiterait que les formateurs recourent à des scénarios de simulation.

Parmi les 43 répondants de la catégorie B (professionnels), 61% souhaiterait des séries de séminaires courts, 19% préfère un programme de formation continue et permanente, 7% opte pour un programme de formation à temps partiel et 7% pour un programme de formation à temps plein. Il importe de préciser ici que les 61% de répondants souhaitant des séries de séminaires courts sont tous des fonctionnaires et des cadres d'établissements publics ou des consultants indépendants. On peut comprendre par là, que la formule de séminaires courts leur convient le plus, compte tenu de leur emploi de temps.

Plus de la moitié des répondants estiment d'autre part pouvoir contribuer aux sessions de formation en présentant des études de cas spécifique à leur secteur d'activité, en groupe ou individuellement.

Concernant les maisons d'enseignement, il a été souhaité que l'on introduise dans les programmes existants, un cours sur l'évaluation environnementale d'au moins 20 heures/ année à temps partiel. Ce cours serait donné par un spécialiste.

4.3 Les besoins matériels

Les besoins exprimés s'articulent ici autour de la documentation spécialisée (revues, livres et banques de données spécialisées), les équipements de laboratoire, les matériels techniques de terrain, les équipements informatiques et logiciels spécialisés. Le tableau suivant nous présente ces besoins par ordre de priorité.

Tableau n° 13 Les besoins matériels prioritaires

Degré de priorité	Besoins	Bénéficiaires
Priorité 1	Équipement informatique (ordinateur, imprimante, logiciels et branchement internet) et audio	Toutes les structures impliquées
	Équipements de laboratoire	Laboratoires
	Locaux, immobilier, (organisation physique)	Associations nationales en ÉIE (ATPEE, GREEN)

	Documentation spécialisée en ÉIE	- Professionnels en ÉIE et étudiants
Priorité 2	Matériel technique	Professionnels en ÉIE

L'identification des besoins prioritaires devrait guider le plan d'action à adopter pour les interventions futures de renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo.

CHAPITRE V

DES RECOMMANDATIONS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TOGO

À la lumière de l'état des ressources existantes et de l'identification des besoins prioritaires, nous avons dégagé un certain nombre de recommandations à prendre en compte pour les orientations futures de développement de capacités en évaluation environnementale pour le Togo.

5.1 Pour un plan d'action dans le domaine du renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo

La mise en œuvre de projets ou programmes à venir de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo exige que l'on précise les actions à entreprendre afin de pouvoir combler chaque besoin prioritaire identifié. Après avoir consulté les praticiens eux-mêmes et considéré leurs besoins, nous avons été amenés à formuler les recommandations suivantes :

On remarquera que pour chaque action à mener, les institutions locales dont l'intervention est souhaitable sont précisées ainsi que le type d'aide extérieure requise.

5.2 Développement des compétences et "effet multiplicateur" ou "effet tache d'huile"

- Il existe déjà des programmes en environnement à l'Université du Bénin (Togo); la mise en place d'un programme interfacultaire en évaluation environnementale à l'Université du Bénin (Togo) serait la bienvenue. L'élaboration de ce programme tiendra compte des réalités du pays et des besoins de formation des différents acteurs dans le domaine. Il faudra s'assurer que le programme soit flexible, par exemple, qu'il présente des modules de cours à des horaires accessibles surtout aux fonctionnaires et consultants.

Tableau n°14: Des actions pour les interventions futures de renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo

Besoins prioritaires identifiés (aspect institutionnel)	Actions à entreprendre	Structures susceptibles d'exécution au niveau national	Type d'aide extérieure requise
Un cadre institutionnel et réglementaire cohérent et opérationnel de l'ÉIE	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une Agence Togolaise de l'Environnement (ATE) avec un Département des ÉIE - Élaboration des textes de création de l'ATE (Mandat d'exécution, définition des postes et profil du personnel) - Définition des mandats des autres structures devant collaborer avec le ATE au niveau national - Élaboration des procédures - Révision et harmonisation des législations et règlements déjà existants 	<p>CC-PNAE (ces activités doivent être exécutées par des consultants locaux (juristes et autres experts requis))</p> <p>Il s'agira de développer une approche togolaise en tenant compte des réalités locales et des actions prévues dans le PNAE en ce qui a trait à l'évaluation environnementale</p>	<p>Appui d'un consultant externe (conseiller) ayant une large vision des expériences d'autres pays dans le domaine</p> <p>Support des partenaires de développement</p>
Renforcer les capacités organisationnelles des associations nationales et des ONG impliquées	Faciliter la mise en place des associations au niveau national (aspects juridique, technique et financier)	CC-PNAE/ ATPEE/ GREEN/ ONG	Soutiens (techniques, matériel ou financier) de l'IAIA, Secrétariat francophone AIÉI, REDDA et des partenaires de développement
Mise en réseau des institutions au niveau national et affiliation à des réseaux sous-régionaux, régionaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation des structures nationales en réseau - Engager des processus d'intégration à des réseaux internationaux 		
Création d'un programme interfacultaire en évaluation environnementale à l'Université du Bénin (Togo)	- Réviser les curriculums des programmes sur l'environnement déjà existants, afin d'y introduire des cours d'évaluation environnementale	Université du Bénin (Togo) / CC-PNAE (il s'agira d'un programme flexible destiné non seulement aux étudiants mais également aux fonctionnaires et consultants)	Soutien technique d'IAIA et Secrétariat francophone AIÉI et d'autres universités avec le support des partenaires de développement

Besoins prioritaires identifiés (aspect formation)	Actions à entreprendre	Structures susceptibles d'exécution au niveau national	Type d'aide extérieure requis
Formation de base sur la procédure administrative de l'ÉIE, l'élaboration des termes de références et la méthodologie d'évaluation des rapports d'ÉIE	(Voir mise en place d'un programme interfacultaire)	CCPNAE, ATPEE, DEGRM et autres centres de formation	Soutien technique d'IAIA et du Secrétariat francophone AIEI avec le support financier des partenaires de développement
Formation de base sur les méthodes d'évaluation d'impacts, la rédaction de l'étude d'impacts et la préparation des plans de gestion			
Formation des formateurs	- Élaboration d'un programme d'échange pour les enseignants des institutions de formation en environnement	CCPNAE, PACIPE, ATPEE, ONG, DEGRM, Sociétés	
Éducation, Information et sensibilisation à l'ÉIE	- Élaboration d'un programme de sensibilisation, d'information visant les décideurs, les communautés rurales - Construction de programme éducatif et de formation en ÉIE a tous les niveaux de formation	CCPNAE, PACIPE, ATPEE et ONG	Support financier du gouvernement et des partenaires de développement

<p>Expérience pratique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un processus d'intégration des compétences locales dans les projets d'étude d'impacts exécutés par des consultants internationaux (transfert de connaissance) - Confier aux compétences locales, l'exécution des inventaires de données bio-physiques valables nécessaires pour les études d'impacts. - Mise en place d'une politique de valorisation des compétences nationales (recensement, promotion d'utilisation des compétences, suivi des nouveaux diplômés et bénéficiaires de formation) 	<p>CC-PNAE, ATPEE et tous les ministères</p>	<p>Soutien technique d'IAIA et du Secrétariat francophone AIÉI avec le support financier des partenaires de développement</p>
<p>Participation aux colloques, conférences et atelier de mise à jours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un processus de recherche de subventions, de sélection des participants 	<p>ATPEE, ONG et tous les ministères</p>	

Besoins prioritaires identifiés (aspect matériel)	Actions à entreprendre	Structures susceptibles d'exécution au niveau national	Type d'aide extérieure requise
Équipement informatique (ordinateur, imprimante, logiciels et branchement internet) et audio-visuel	Élaboration d'un programme de support (matériel informatique)	CCPNAE et structures concernées	Support financier des bailleurs de fonds
Documentation spécialisée en ÉIE	Mise en place d'une bibliothèque spécialisée en évaluation environnementale (à usage collectif)	CCPNAE, ATPEE, UB et DEGRM	Assistance technique du Secrétariat francophone AIÉI/IAIA, IAIA et autres réseaux internationaux avec le support financier des bailleurs de fonds
Équipements de laboratoire	Identification des besoins des laboratoires, suivi d'un programme de renforcement de leurs capacités	CCPNAE et laboratoires concernés	Support financier et matériel des bailleurs de fonds
Matériel technique	Mise en place de pool de matériel de terrain (à usage collectif)	ATPEE, CCPNAE et structures nécessiteuses	
Matériel roulant	Acquisition sur fonds propre des structures qui en ressentent le besoin Mise en place de matériel roulant pour des missions de terrain (à usage collectif)	ATPEE, CCPNAE et les structures nécessiteuses	Fonds propres des structures et support financier des bailleurs de fonds
Local, immobilier	Organisation physique de l'ATPEE et de GREEN	ATPEE et GREEN	Soutien financier de partenaires nationaux et internationaux

- Les spécialistes togolais ou personnes ayant un intérêt pour la question des études d'impacts ne peuvent tous participer aux séances de formation offertes à l'extérieur du pays. Il serait donc souhaitable qu'un processus soit mis en place afin de permettre à ceux qui ont pu participer aux ateliers de formation à l'extérieur, de diffuser à leur tour cette formation à leurs collègues une fois retournés au pays. Cette reprise peut se faire lors des conférences ou ateliers organisés dans les ministères, départements et les associations.

Cette pratique, en plus d'avoir un effet multiplicateur, permettra également aux divers intervenants locaux d'acquérir une expérience de formateur. L'Association Togolaise des Professionnels en Évaluation Environnementale (ATPEE) peut jouer un rôle important dans l'organisation et la mise en exécution de ce processus, d'où l'importance de soutenir de telles associations.

En ce qui concerne l'expérience pratique des compétences, il serait intéressant que les praticiens locaux soient associés aux études d'impacts exécutées par les bureaux d'étude extérieurs. Il faudra également confier aux experts locaux l'exécution des inventaires de données biophysiques nécessaires pour les études d'impacts.

5.3 La documentation en français sur l'évaluation environnementale

On remarque la parution d'un nombre croissant de livres, de revues, d'actes de conférences, de rapports sur l'ÉIE dans le monde francophone⁵. À titre d'exemple, on citera les ouvrages tels que:

André, Pierre, & Al., L'évaluation des impacts sur l'environnement, Processus, acteurs et pratiques, Editions des Presses internationales Polytechnique, Montréal, janvier 1999

- Sadar, Husain, M., & Al., Évaluation des impacts environnementaux, deuxième édition, mai, 1996

⁵ On peut voir à ce propos, ANDRÉ, Pierre, SAUCAN, Dan Remus & PRUDENCIO, Ephrem, Références utiles pour s'initier à l'évaluation environnementale, version préliminaire pour consultation, Département de géographie, Université de Montréal

-Bingham, C., Lazarus, M., & Samba, I., Guide du facilitateur, Cours de formation régionale sur l'évaluation environnementale en Afrique, USAID, (version de janvier 1997)

-Secrétariat francophone IAIA/AIÉI, 1998, Évaluation d'impacts et participation publique: tendances dans le monde francophone. Comptes-rendus du 3^{ème} Colloque des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, Montréal, Québec, Canada, 25 au 27 mai 1998 ; Collection Environnement de l'Université de Montréal (sous la direction de Delisle, C.E. et Bouchard, M.A.), Hors-Série Numéro 12 , 580 pages plus annexes

-Revue africaine de gestion et d'évaluation environnementales (RAGÉE/AJEAM)

Note : Le Secrétariat francophone de l'AIÉI/IAIA a entrepris la traduction en français et la validation des *Sourcebooks* de la Banque mondiale avec le support financier de cette dernière. Il serait intéressant que tous ces documents publiés en français soient pris en compte et utilisés dans les prochains projets ou programmes de renforcement des capacités en ÉIE au Togo.

5.4 Francophonie et parrainage dans le domaine de l'évaluation environnementale

Plusieurs associations nationales en évaluation d'impacts environnementaux dans le monde francophone ont acquis une certaine maturité au cours des années. L'ATPÉE en tant qu'association naissante, aurait intérêt à bénéficier de leur expérience par le biais d'un parrainage. Les objectifs d'un tel parrainage seraient essentiellement de se procurer des conseils et d'échanger des informations sans nécessairement impliquer un support financier de la part de l'association parraine. Le Secrétariat francophone de l'AIÉI/IAIA pourrait jouer un rôle important dans la mise en place et la gestion d'une telle politique de parrainage.

5.5 Des indicateurs pour le suivi/évaluation des interventions de renforcement des capacités en évaluation environnementale au Togo

La mise en place d'un dispositif performant de suivi/évaluation des interventions de renforcement des capacités dans le domaine de l'évaluation environnementale au Togo s'avère nécessaire⁶. Ce dispositif devra fournir des informations requises pour apprécier la progression vers l'atteinte des objectifs visés par les interventions de renforcement des capacités en ÉIE⁷. Pour cette raison, la nécessité d'accumuler des informations détaillées sur les différents types de capacités à renforcer avant, pendant et après un projet ou un programme, est primordiale. C'est dans ce sens que sont définis les indicateurs inscrits dans le tableau n° 15. Les indicateurs contenus dans ce tableau ont été élaborés à partir des données recueillies lors de nos enquêtes de terrain.

⁶ Voir à ce propos, le document thématique n° 3 sur les outils et défis aux donateurs en matière de suivi et d'évaluation des initiatives de développement des capacités dans le domaine de l'environnement, dans OCDE/CAD (1996) Compte- rendu de l'atelier sur le développement des capacités dans le domaine de l'environnement, ayant eu lieu à Rome (Italie), du 4 au 6 décembre 1996.

On peut consulter également UICN- Bureau régional pour l'Afrique orientale, (1998) Atelier des partenaires régionaux consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), Renforcement des moyens d'action en Afrique subsaharienne du 8 au 10 juillet 1998, Nairobi (Kenya), Actes de l'atelier.

⁷ Lire à ce sujet, Casley, D.J. Lury, (1998), Manuel sur le suivi et l'évaluation des projets de développement agricole et rural. Service de suivi et évaluation du département de l'agriculture et du développement rural, Banque mondiale, Washington, septembre 1982.

Tableau n° 15 Des indicateurs de suivi-évaluation pour les programmes de développement des capacités en évaluation environnementale au Togo

Catégorie de capacité en ÉIE visée par l'action de renforcement	Résultats ou effets attendus (moyen et long termes)	Indicateurs	Informations à collecter pour chaque indicateur
<p>Capacités juridiques</p>	<p>Amélioration des capacités:</p> <p>1- à réglementer et à organiser;</p> <p>2- à diffuser une information harmonisée dans le cadre de l'ÉIE au niveau national;</p> <p>3- à créer des structures</p>	<p>1.1- Existence de lois et règlements reconnus et acceptés par les différents acteurs dans le cadre de l'évaluation environnementale.</p> <p>2.1- Diffusion et application des lois et règlements</p> <p>3.1- Existence d'institutions nationales dans le domaine de l'ÉIE</p> <p>3.2- Existence de structures relatives à la participation publique</p>	<p>1.1.1- Nombre de règlements, décrets, arrêtés et lois-cadres relatifs à l'évaluation environnementale mis en exécution</p> <p>2.1.1- Nombre et type de canaux de diffusion</p> <p>2.1.2- Nombre d'infractions recensées</p> <p>2.1.3- Nombre d'amendes honorées</p> <p>2.1.4- Degré de préoccupation soulevée par l'évaluation environnementale sur le plan de la politique nationale</p> <p>3.1.1- Nombre d'institutions en évaluation environnementale prévu dans les textes légaux</p> <p>3.1.2- Nombre d'institutions créées effectivement dans le domaine de l'ÉIE</p> <p>3.2.1- Formes, modes ou types de participation en vigueur et modalité de fonctionnement</p>

Catégorie de capacité en ÉIE visée par l'action de renforcement	Résultats ou effets attendus (moyen et long termes)	Indicateurs	Informations à collecter pour chaque indicateur
Capacités institutionnelles	1-Amélioration des capacités: - à organiser, à gérer, à coordonner à opérationnaliser les institutions mises en place dans le cadre de l'évaluation environnementale	1.1- Appréciation du fonctionnement des différentes structures mises en place dans le cadre de l'évaluation environnementale.	1.1.1-Nombre et type de réalisations accomplies par chaque institution (institution étatique, association locale, etc.) selon les mandats et les objectifs
Capacités humaines	1-Développement des compétences	1.1-Existence d'une politique nationale de développement des compétences en évaluation environnementale	<p>1.1.1- Pourcentage du budget de l'agence nationale de l'évaluation environnementale alloué à la formation des cadres</p> <p>1.1.2- Nombre de bourses d'étude en évaluation environnementale octroyées par année</p> <p>1.1.3- Nombre de maisons d'enseignement offrant ces programmes (départements, facultés, centres de formation) au niveau national</p> <p>1.1.4- Type de formation offerte en évaluation environnementale par les maisons d'enseignement</p> <p>1.1.5- Nombre de participants aux séances de formation, séminaires, ateliers, colloques et conférences internationaux, régionaux et sous-régionaux, relatifs à l'évaluation environnementale</p>

Catégorie de capacité en ÉIE visée par l'action de renforcement	Résultats ou effets attendus (moyen et long termes)	Indicateurs	Informations à collecter pour chaque indicateur
--	--	--------------------	--

Catégorie de capacité en ÉIE visée par l'action de renforcement	Résultats ou effets attendus (moyens et long termes)	Indicateurs	Informations à collecter pour chaque indicateur
Réseaux	1- Amélioration des possibilités d'échange d'informations et d'expériences	1.1-Existence de réseaux nationaux dans le domaine de l'évaluation environnementale 1.2- Affiliations aux réseaux internationaux œuvrant dans le domaine	1.1.1-Nombre de réseaux de spécialistes en évaluation environnementale au niveau national et type d'objectifs poursuivis. 1.2.1- Nombre d'affiliations aux réseaux internationaux et type de réseau
Capacités matérielles	1-Amélioration des conditions matérielles de travail pour une formation et une expérience efficace en évaluation environnementale	1.1-Disponibilité de moyens matériels	1.1.1- Nombre de banques de données disponibles dans le domaine 1.1.2- Existence ou non de systèmes d'information géographique (SIG) 1.1.3- Ordinateurs, imprimantes, télécopieur, téléphone, connexions à internet disponibles dans les services affectés à l'ÉIE et dans les centres de formation dispensant une formation dans le domaine 1.1.4- Disponibilité du matériel de bureau (papier, crayon, etc.) 1.1.5- Nombre de centres de documentation spécialisés en évaluation environnementale 1.1.6- Type de manuel, vidéo et autres supports techniques utilisés au niveau national
Capacités financières	1-Développement des capacités financières	1.1- Budget alloué au renforcement des capacités en ÉIE au niveau national	1.1.1- Pourcentage du budget national alloué à la recherche et à l'enseignement relatif à l'évaluation environnementale 1.1.2- Pourcentage du budget national alloué à la question environnementale 1.1.3- Nombre de prêts consentis et leur montant

L'encadré suivant nous présente un récapitulatif des différents éléments de recommandations.

Encadré n° 3

Sommaire des recommandations pour le renforcement de capacité en ÉIE au Togo

***Au niveau national**

- Renforcer les capacités de l'institution responsable afin qu'elle puisse mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire opérationnel de l'ÉIE au Togo
- Mettre en place un programme interfacultaire en évaluation environnementale à l'Université du Bénin (Togo)
- Renforcer les capacités organisationnelles de l'ATPEE et des ONG
- Favoriser la mise en réseau des institutions togolaises impliquées dans l'ÉIE et leur affiliation aux réseaux régionaux et internationaux dans le domaine de l'évaluation environnementale
- Rechercher un jumelage entre l'ATPEE et une association nationale en évaluation environnementale du nord de la Francophonie
- Renforcer les capacités individuelles (formation, mise à jour des connaissances, documentation, matériel technique, expérience pratique, recrutement, plan de carrière etc.)
- Valoriser les compétences locales en les intégrant aux ÉIE au niveau national et en leur confiant l'inventaire des données biophysiques nécessaires aux études d'impacts
- Mettre en place un dispositif de suivi/évaluation et produire des rapports périodiques sur les interventions mises en œuvre

*** Au niveau international**

- Encourager et soutenir financièrement les actions de renforcement de capacité en ÉIE

au Togo

- Veiller à ce que les futures interventions de renforcement de capacité en ÉIE au Togo, s'inscrivent dans la logique du PNAE, pour plus de cohérence.

CONCLUSION

Bien que le Togo ait très tôt intégré les questions environnementales dans ses préoccupations, son expérience en matière d'évaluation environnementale est limitée. Les capacités dont dispose le pays pour avancer dans ce secteur sont très restreintes. L'étude que nous venons de mener nous a permis d'acquérir une connaissance et une compréhension des ressources locales existantes, ainsi que la définition des besoins prioritaires devant guider l'élaboration d'interventions mieux ciblées pour ce pays.

Nous avons voulu apporter par cette étude notre contribution aux efforts déployés à l'échelle internationale pour que l'évaluation environnementale devienne une pratique effective dans les pays francophones d'Afrique comme le Togo.

BIBLIOGRAPHIE

ANDRÉ, P., REVÉRET, J.-P. « Le développement des capacités en évaluation environnementale: notes introductives » in Secrétariat francophone, 1998:107-111.

ANDRÉ, Pierre, SAUCAN, Dan Remus & PRUDENCIO, Ephrem. Références utiles pour s'initier à l'évaluation environnementale, version préliminaire pour consultation, Département de géographie, Université de Montréal, 1998.

BAGLO, M. (1998) Identification et analyse des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'évaluation environnementale, 3^e réunion du groupe de travail restreint des experts francophones en évaluation environnementale, Montréal, du 24 au 28 mai 1998.

BAGLO, M. (1997) Procédures des bailleurs de fonds: Banque mondiale, séminaire de perfectionnement sur les études d'impacts environnementaux, Libreville, 15 -19 décembre 1997.

BENESSAHRAOUI, E.H. « La Francophonie et le développement des capacités en évaluation environnementale » in Secrétariat francophone, 1998: 103-106.

BITONDO, D., (Ed). Réunion des professionnels en études d'impacts environnementaux de l'Afrique francophone subsaharienne, rapport des travaux, Yaoundé, 14-15 janvier 1997, Association Camerounaise des Études d'Impacts Environnementaux (ACAMEI), branche camerounaise de l'Association internationale pour l'évaluation d'impacts (AIÉI), 1997.

CASLEY, D.J. & LURY, D.A. Manuel sur le suivi et l'évaluation des projets de développement agricole et rural. Service de suivi et évaluation du département de l'agriculture et du développement rural, Banque mondiale, Washington, 1982.

COOK, Cynthia, RESS, Colin & EJIGU, Mersie. Expanding environmental assessment capacity in sub-saharian Africa, issues and options, a discussion paper, Mai, 1997.

d'ALMEIDA, K. « Renforcer les capacités dans le domaine de l'évaluation d'impact en Afrique francophone: les défis à relever » in Secrétariat francophone, 1998 :487-490.

ESSIOMLE, K. U., (1998), Processus des études d'impact sur l'environnement au Togo, Point focal ÉIE, Togo. Nairobi, 8-10 juillet 1998.

ESSOBIYOU, T. K., (1997), Étude d'impacts environnementaux, document préparatoire de synthèse, séminaire-atelier de Libreville (Gabon): 15 - 19 décembre 1997.

GOODLAND, Robert, MERCIER, Jean-Roger & MUNTEMBA, Shimwaayi, (Ed) (1996), Environment assessment (EA) in Africa, A World Bank Commitment, Proceedings of the Durban World Bank Workshop, June 25, 1995.

GRESHAM, P., & al. «Établissement des capacités d'évaluation de l'environnement en Afrique subsaharienne», document d'échange de vues préparé conjointement par l'UICN, le service technique africain et la division environnementale de la Banque mondiale, 1996.

HOPE-SIMPSON, M. «Étude de base sur les projets et programmes pour le développement des capacités dans le domaine de l'environnement », Rapport de recherche préparé par la division de l'environnement et des ressources naturelles, Service des politiques de l'ACDI, 1996.

HOPE-SIMPSON, M. «Caractéristiques-clé des études de base pour les programmes d'assistance au développement dans le domaine de l'environnement», division de l'environnement et des ressources naturelles, Service des politiques de l'ACDI, 1996.

KAKONGE, J., O., & IMEVBORE, M. Constraints on implementing environmental impact assessments in Africa, in *Environmental Impact Assessment Review* 13, 1993 :299-308.

KAKONGE, J., O., Problems with public participation in EIA process: examples from sub-saharian Africa, in *Impact Assessment, IAIA*, Vol.14, n.3, Septembre, 1996 :309-320.

KEOULA, Kodjo, I., (1997) Étude d'impacts environnementaux, document préparatoire de synthèse, séminaire-atelier de Libreville (Gabon) : 15 - 19 décembre 1997.

LAPOINTE, J.J. La conduite d'une étude de besoins en éducation et en formation: une approche systémique, Presses de l'Université du Québec, Sillery, 1992, 307p.

OCDE/CAD. L'aide des donneurs en faveur du développement des capacités dans le domaine de l'environnement, lignes directrices sur la coopération pour le développement, 1995, p.7.

OCDE. Le développement des capacités dans le domaine de l'environnement, un cadre pour la participation des donneurs d'aide, 1995.

OCDE/CAD, (1997) Document thématique n°. 3 sur les outils et défis aux donateurs en matière de suivi et d'évaluation des initiatives de développement des capacités dans le domaine de l'environnement, dans *Compte rendu de l'atelier sur le développement des capacités dans le domaine de l'environnement, ayant eu lieu à Rome (Italie), du 4 au 6 décembre 1996.*

OCDE/CAD, (1997) Développement des capacités dans le domaine de l'environnement, *Compte-rendu d'un atelier ayant lieu à Rome, Italie, 4-6 décembre 1996.*

POMERLEAU, C., & LAFONTAINE, A. «Terminologie sur le développement des capacités sur la gestion de l'environnement», note technique n° 1 de ENACT, mars, ACDI, 1996.

POMERLEAU, C., & LAFONTAINE, A. Diagnostic de la capacité existante en gestion environnementale - Étude de base, note technique n° 5 de ENACT, février, ACDI, 1996.

POMERLEAU, C., & GREENE, G. Développement des capacités dans le domaine de la gestion de l'environnement, ACDI, 1996.

République Togolaise, Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) Avant projet, Version provisoire, décembre 1998.

SADLER, Barry. L'évaluation environnementale dans un monde en évolution: évaluer la pratique pour améliorer le rendement, étude internationale sur l'efficacité de l'évaluation environnementale, Canadian Environmental Assessment Agency, International Association for Impact Assessment (IAIA), 1996.

SAMURAY, R., ROGALSKI, J., VERGNAUD, G. Formation aux activités de gestion d'environnement dynamique: concepts et méthodes, Éducation permanente, n° 111, 1992 :227-242.

SAVOIE, A., (1987) Le perfectionnement des ressources humaines dans les organisations: théories, méthodes et applications, les Éditions Agence d'Arc inc, Montréal, 1987, 202 p.

Secrétariat francophone AIÉI/IAIA. Évaluation d'impacts et participation publique: tendances dans le monde francophone. Compte-rendu du 3^{ème} Colloque des spécialistes francophones en évaluation d'impacts, Montréal, Québec, Canada, 25 au 27 mai 1998; Collection Environnement de l'Université de Montréal (sous la direction de Delisle, C.E. et Bouchard, M.A.), Hors-Série n° 12, 580 pages plus annexes, 1998.

Gouvernement du Canada, Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales & International Association for Impact Assessment. Sommet international sur l'évaluation environnementale à Québec du 12 au 14 juin 1994, rapport final, 1994.

UICN-Bureau régional pour l'Afrique orientale, (1998) Atelier des partenaires régionaux consacré à l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE), renforcement des moyens d'action en Afrique subsaharienne, actes de l'atelier organisé au siège du PNUE, Nairobi, Kenya du 8 au 10 juillet 1998.

United Nations Environment Programme (UNEP), Environment and Economics Unit (EEU), Environment Impact Assessment, Training resource manuel, Preliminary version, juin 1996.

World Bank, (1989a) Country capacity to conduct environmental assessment in sub-saharian. Africa Region Environment Division, Working paper 1, Washington, D.C.

YEATER, M., & KUOKULASURIYA, L. Environmental impact assessment legislation in Developing countries, Nairobi, Programme des Nations Unies pour l'environnement, 1996.